

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
ANNUELLE ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE
1^{ER} JUIN 2023**



La Vérité du Terroir



ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE



- Introduction
- Présentation du Groupe
- Données financières 2022
- Perspectives 2023
- Proposition de dividendes
- Rapport de gestion
- Rapport des commissaires aux comptes
- Vote des résolutions



VRANKEN  POMMERY
MONOPOLE
La Vérité du Terroir

1. Introduction



1. INTRODUCTION

Un modèle de croissance durable



- Une entreprise familiale à dimension internationale
- L'intégration de toute la chaîne de création de valeur « de la vigne au vin »
- Un engagement historique en faveur du développement durable
- Le respect des terroirs et de leur identité
- Un engagement sociétal et culturel



VRANKEN  POMMERY
MONOPOLE
La Vérité du Terroir

2. Présentation du Groupe



2. PRÉSENTATION DU GROUPE

Un Groupe familial engagé



- Un groupe familial fondé et dirigé par **Paul-François VRANKEN** depuis 1976
- Un **groupe coté** (Euronext B Paris et Bruxelles)
- **Chiffre d'affaires de 334,5 M€** en 2022
- **Un des plus grands vignobles d'Europe**
- Vignobles et Domaines exceptionnels situés dans quatre grandes régions viticoles (Champagne, Provence, Camargue et Douro) dont deux régions inscrites au **Patrimoine Mondial de l'UNESCO**
- **Deuxième acteur en Champagne et acteur viticole majeur dans les Vins Rosés**



2. PRÉSENTATION DU GROUPE

Un Groupe familial engagé



- **Portefeuille de marques** de renommée internationale
- Près de 700 salariés
- Présence dans plus de **100 pays** avec **9 filiales commerciales**
- **Intégration verticale** de l'amont de la filière
- Contrôles qualité et certifications => 1^{ère} Maison de Champagne devenue Société à Mission

INNOVATION – EXPERTISE – AUDACE – ETHIQUE ET GOUVERNANCE



2. PRÉSENTATION DU GROUPE

Un Groupe familial engagé



Nos Maisons de Champagne

- Vranken
- Pommery & Greno
- Heidsieck & Co
- Charles Lafitte
- Bissinger

Champagne

406 Ha en propriété et captifs



CHAMPAGNE VRANKEN
Bulade parisienne



2. PRÉSENTATION DU GROUPE

Un Groupe familial engagé



Nos Sparkling Wines

- Louis Pommery England
- Louis Pommery California
- Royal de Jarras





2. PRÉSENTATION DU GROUPE

Un Groupe familial engagé

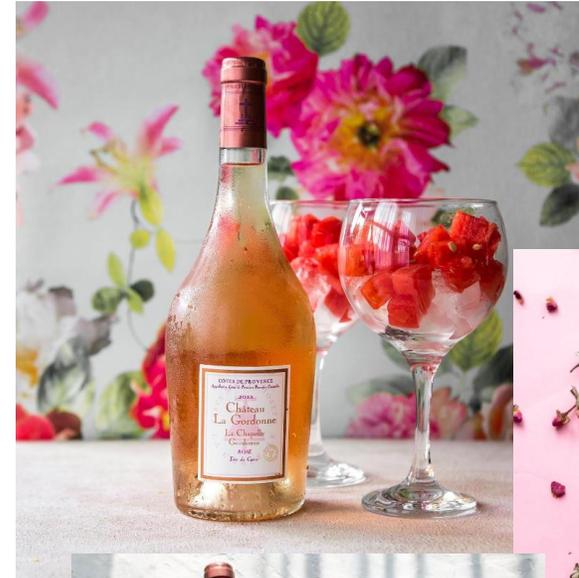


Château La Gordonne

- Multi-Millésimes Rosé
- Vérité du Terroir Rosé
- Chapelle-Gordonne Rosé
- Trilogie du Château La Gordonne :
 - Cirque des Grives Rosé
 - Sémaphore Blanc
 - Les Planètes Rouge

Provence

320 Ha





2. PRÉSENTATION DU GROUPE

Un Groupe familial engagé



Camargue

- Secret of Pink Gris
- Pink Flamingo Gris
- Domaine Royal de Jarras
Gris de Gris
- Favet 9-10 (franc de pied)
Gris de Gris

Camargue

1750 Ha





2. PRÉSENTATION DU GROUPE

Un Groupe familial engagé

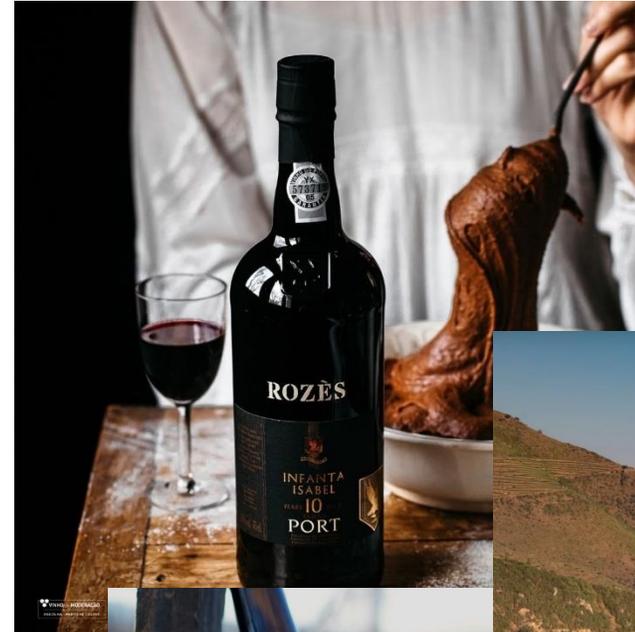


Douro Wines

- Porto Rozes
- Porto Sao Pedro
- Quinta do Grifo Vins Rouge et Blanc
- Quinta de Monsul Vins Rouge et Blanc

Douro Valley

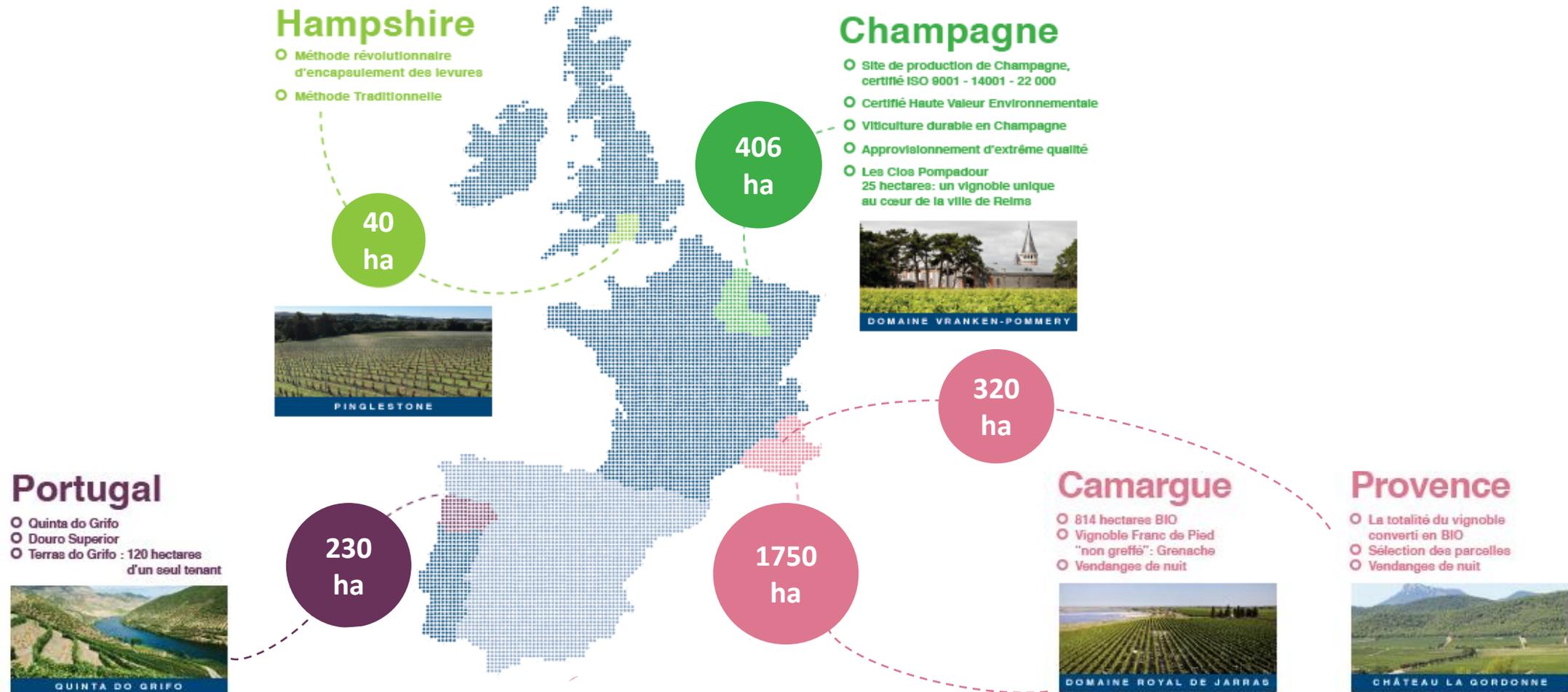
230 Ha





2. PRÉSENTATION DU GROUPE

Un Groupe familial engagé





2. PRÉSENTATION DU GROUPE

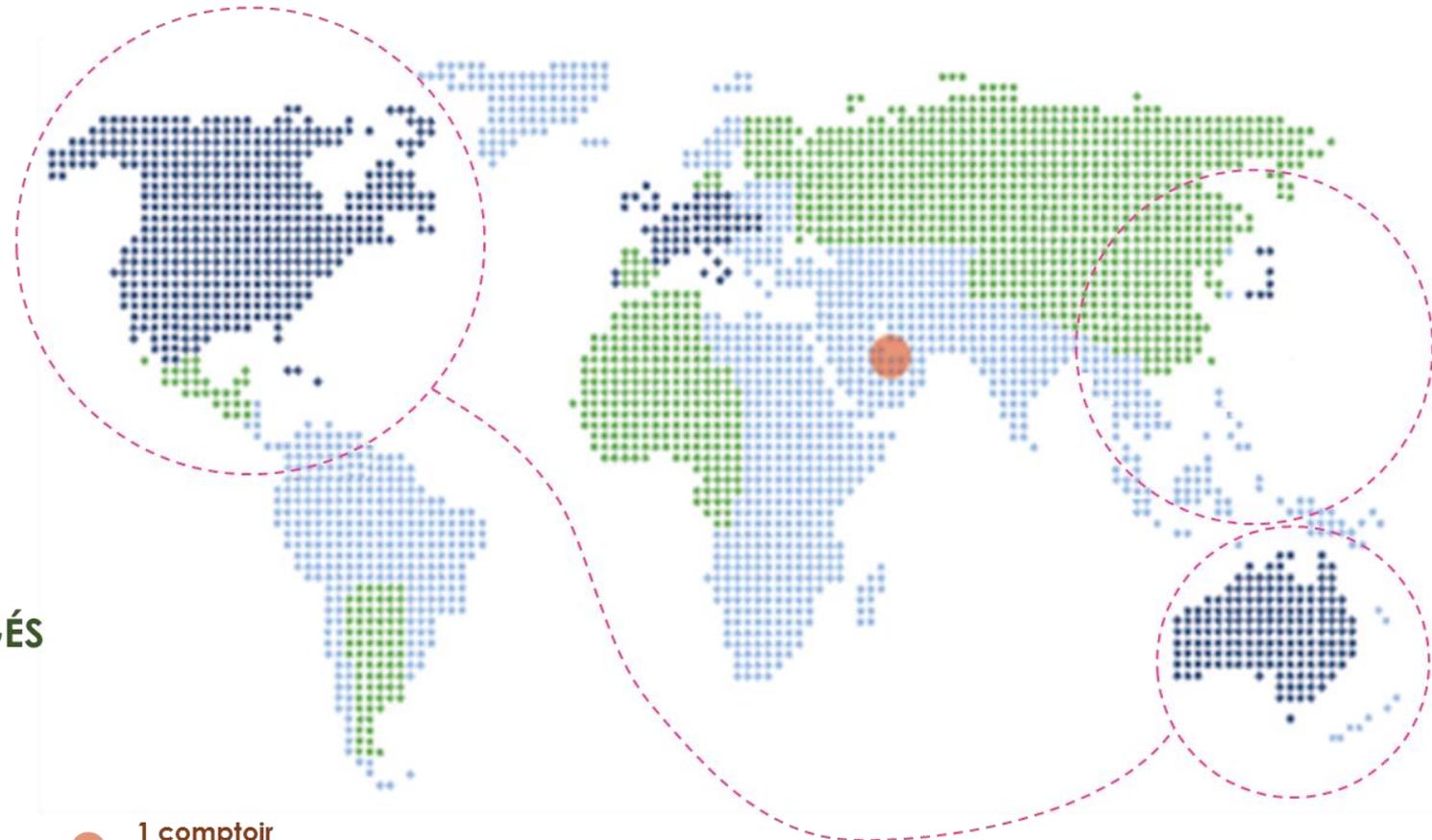
Un Groupe familial engagé

10 FILIALES

France
Royaume-Uni
Belgique
Italie
Allemagne + Autriche
Portugal
Suisse
USA + Canada
Australie
Japon

PARTENAIRES ENGAGÉS

Afrique de l'Ouest
Argentine
Danemark et Finlande
Espagne



● 1 comptoir
Abou Dhabi

○ 3 Hubs

👤+ Près de 700 Salariés

🌐 100 Marchés



VRANKEN  POMMERY
MONOPOLE

Société à Mission

La Vérité du Terroir



2. SOCIÉTÉ À MISSION

Rapport du Comité de Mission



Lors de son Assemblée Générale du 3 juin 2021, Vranken-Pommery Monopole a défini sa Raison d’Être et a modifié ses statuts, devenant ainsi la **1^{ère} maison de Champagne à adopter le statut de Société à Mission.**

Notre Mission :

La Vérité du Terroir



2. SOCIÉTÉ À MISSION

Les indicateurs clés de performance



Nous avons défini des indicateurs clés de performance à partir de notre Raison d'Être

4 piliers

- La biodiversité
- L'environnement
- Le patrimoine
- Le sociétal





2. SOCIÉTÉ À MISSION

Rapport du Comité de Mission



- Au cours de l'exercice 2022, les actions engagées par le Comité de Mission ont été les suivantes :
 - Choix de l'Organisme Tiers Indépendant chargé d'auditer les travaux du Comité de Mission
 - Bilan des actions déjà réalisées et en cours par le Groupe sur les volets Environnement, Social/Sociétal et Gouvernance, et intégration de ces missions dans le cadre des 17 Objectifs de Développement Durable définis par les Nations-Unies
 - Prise en compte des enjeux liés aux publications RSE et au financement
 - Actions entreprises en faveur de la préservation de la ressource en eau
 - Détermination des Indicateurs Clés de Performance
 - Lancement du Bilan Carbone consolidé
 - Réflexion sur la communication interne et externe de notre qualité de société à Mission et de notre Raison d'Etre.
 - Bilan sur les certifications actuelles du Groupe et celles qui pourraient présenter un intérêt



2. SOCIÉTÉ À MISSION

Objectifs de Développement Durable



Vranken-Pommery Monopole s'inscrit dans les 17 Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies.

Signataire du Global Compact depuis 2003, les actions menées par le Groupe permettent d'apporter une contribution à 11 des 17 ODD





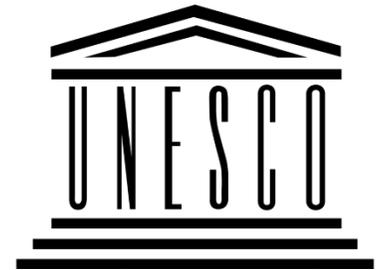
2. SOCIÉTÉ À MISSION

Des zones protégées



- **Champagne :**

- **Patrimoine Mondial de l'Unesco :** Le vignoble champenois est entré au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2015
- **Zone Natura 2000 :** Le vignoble Vranken-Pommery possède près de 20 ha en zone Natura 2000.



- **Provence/Camargue :**

- **Zone Natura 2000 :** Les propriétés en Camargue couvrent 2000 hectares dont l'intégralité est couverte en zone Natura 2000

- **Portugal :**

- **Patrimoine Mondial de l'Unesco :** le vignoble du Douro (Porto) est classé en partie au Patrimoine immatériel de l'UNESCO.
- **Reserve naturelle :** Le vignoble portugais du Groupe dans le Douro Supérieur est implanté en plein cœur d'une réserve naturelle (parc National)





2. SOCIÉTÉ À MISSION

Nos engagements en production

DES EXEMPLES DE PROJETS DE PERTINENTS



En Champagne

FRET 21

Depuis 2021, nous participons à l'initiative Fret 21, incitant les entreprises agissant en qualité de donneurs d'ordre des transporteurs à mieux intégrer l'impact des transports dans leur stratégie de développement durable.

Au Portugal

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Nous avons investi dans une surface d'environ 400 m² de panneaux photovoltaïques destinés à faire l'appoint d'électricité du site de production de la Quinta de Monsul, notamment pendant les vendanges.

BOUTEILLES ALLEGÉES

En 1997, VPM a été le premier acteur en Champagne à prendre la décision d'utiliser des bouteilles allégées. Un allègement des bouteilles est aussi en cours au niveau de GDL, qui prévoit d'expédier ses vins dans un contenant allégé de près de 30%.

Au niveau du Groupe

CAHIER DES CHARGES FOURNISSEURS

Nos fournisseurs doivent respecter le cahier des charges environnemental que nous leur avons transmis et s'engagent ainsi à partager nos valeurs et engagements.



2. SOCIÉTÉ À MISSION

Nos engagements pour l'égalité des chances

DES EXEMPLES DE PROJETS DE PERTINENTS

Pour l'ensemble du Groupe

INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Augmentation du nombre d'alternants dans le groupe tous les ans.

Projet Vranken Estates, qui à travers un CFA d'entreprise, formera les jeunes à la viticulture Camarguaise et ses spécificités, notamment la viticulture dans ce milieu salin et sableux si particulier.

BOURSES D'ETUDES

Chaire avec Sup de Luxe, "Pour l'excellence des métiers de la vente dans le secteur du luxe avec l'appui du Groupe Vranken Pommery Monopole.

EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

Dans nos établissements de la branche Champagne l'emploi direct et indirect de personnes en situation de handicap est supérieur à l'obligation légale et représente en moyenne 7,2% de l'effectif.

Recours régulier à des établissements ou service d'aide par le travail (ESAT) pour l'entretien des espaces verts ou encore pour certaines opérations de conditionnement.





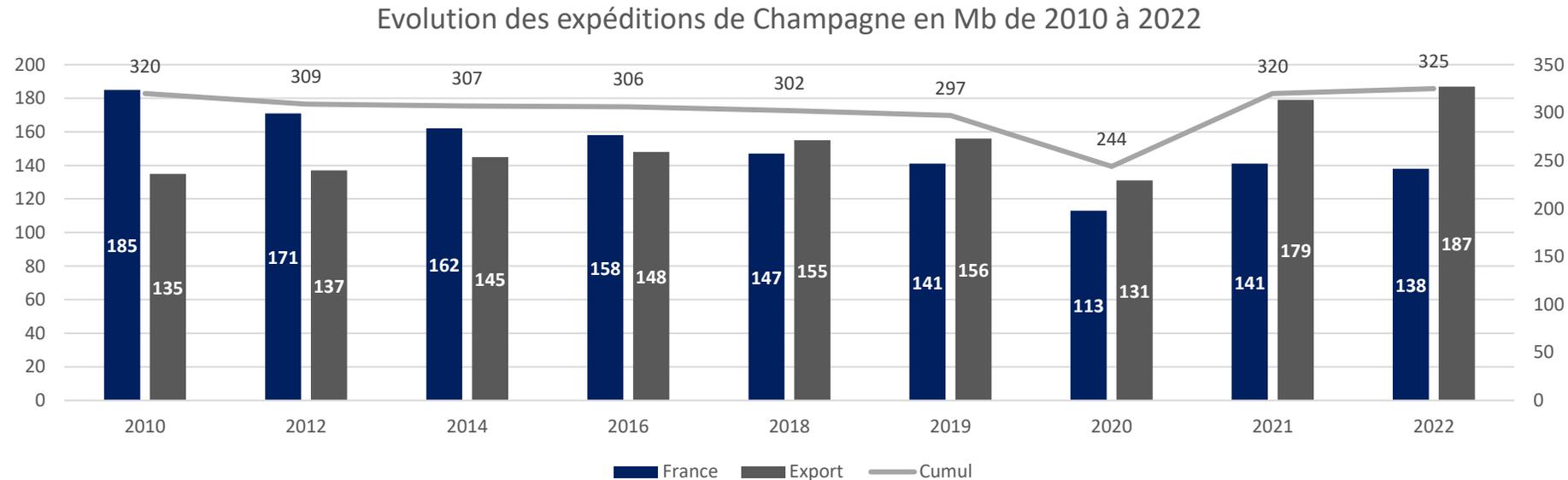
VRANKEN  POMMERY
MONOPOLE
La Vérité du Terroir

Environnement concurrentiel



2. ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Evolution des expéditions de Champagne



Source CIVC

- En 2022, les expéditions mondiales de Champagne progressent pour la 2^{ème} année consécutive à 325 millions de bouteilles.
- Le marché français a perdu 50 millions de bouteilles en 12 ans
- L'export a gagné 50 millions de bouteilles sur la même période.

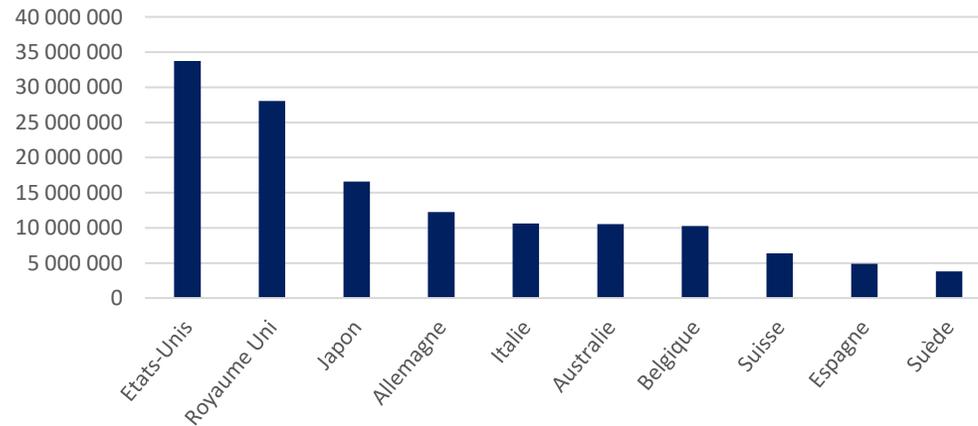


2. ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Les 10 principaux marchés à l'export en 2022

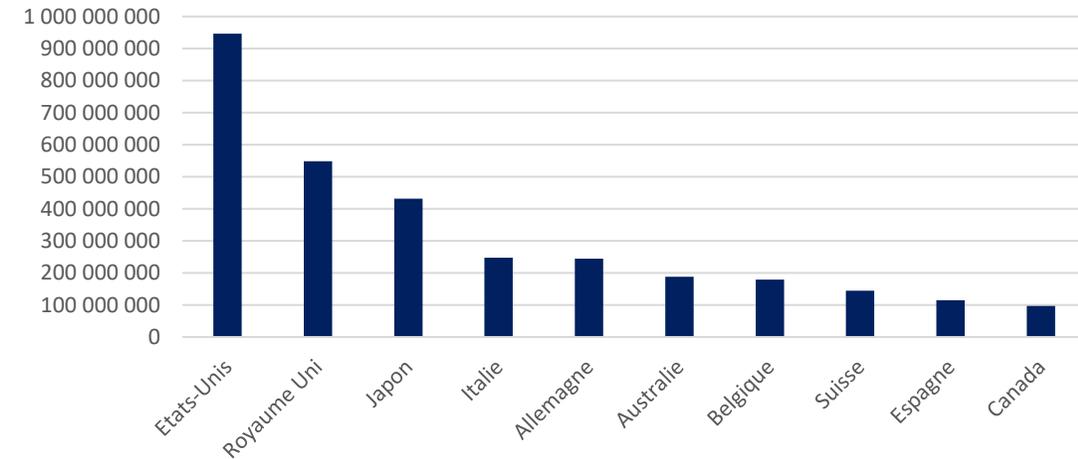


10 premiers marchés export en 2022 en volume
(eq bouteilles)



Source CIVC

10 premiers marchés export en 2022 en valeur (€)



- Les États-Unis confirment en 2022 leur place de premier marché d'exportation tant en volume qu'en valeur.
- Le Japon s'installe durablement comme 3^{ème} marché d'exportation et poursuit sa progression en valeur.
- L'Italie dépasse l'Allemagne et devient le 4^{ème} marché en valeur.



VRANKEN  POMMERY
MONOPOLE
La Vérité du Terroir

3. Données financières 2022



3. DONNÉES FINANCIÈRES 2022

Synthèse des résultats



Chiffre d'affaires +11%

Résultat Net +37%

La stratégie du Groupe produit les résultats attendus

Données consolidées en M€	31/12/2022	31/12/2021 Retraité (*)	31/12/2020	Variation 22/21 (M€)
Chiffre d'Affaires	334,5	301,2	244,0	+33,2
Résultat Opérationnel Courant	34,6	31,4	18,8	+3,2
Résultat Opérationnel	34,0	27,7	18,0	+6,3
Résultat Financier	-18,4	-17,7	17,3	-0,7
Résultat Net	10,3	7,5	0,3	+2,8
Part du Groupe	10,2	7,5	0,2	+2,7

(*) A la clôture de l'exercice 2022, il a été relevé une erreur de valorisation des stocks concernant les exercices 2018 à 2021. En application de la norme IAS 8 « méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », les comptes consolidés de VPM ont donc fait l'objet d'un traitement rétrospectif de cette correction d'erreurs. Le compte de résultat comparatif de l'exercice 2021 a été retraits, avec une incidence négative de 0,8 millions d'euros par rapport au résultat net 2021 publié. Ces corrections n'ont pas d'impact sur le compte de résultat de l'exercice 2022.



VRANKEN  POMMERY
MONOPOLE
La Vérité du Terroir

Chiffre d'affaires consolidé



3. DONNÉES FINANCIÈRES 2022

Chiffre d'affaires consolidé



Données cumulées en M€	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variation 22/21	%
Champagnes	287,7	257,1	193,4	+30,6	+12%
Provinces et Camargues	25,8	25,3	30,6	+0,3	+1%
Autres (Portos, Sparkling Wines, divers)	21,0	18,8	20,0	+2,2	+11%
Chiffre d'Affaires Consolidé	334,5	301,2	244,0	+33,3	+11%

Le **chiffre d'affaires consolidé 2022** du groupe enregistre une croissance de **11%** à **334,5 M€**, essentiellement grâce au développement, en France et à l'International, des ventes de Champagne Pommery & Greno et de Champagne Vranken qui ont représenté 64% des ventes de Champagnes.



3. DONNÉES FINANCIÈRES 2022

Chiffre d'affaires consolidé



Champagnes : +12%. Les ventes sont en progression sur les 3 zones géographiques (France, UE et Pays Tiers). Leur répartition reste relativement stable avec un poids de l'export de 67%, soutenu par une plus grande dynamique des ventes dans les pays tiers, en particulier en Australie et au Japon. La reprise de l'activité post-covid dans la consommation hors foyer explique la bonne performance des ventes en France en 2022.

Vins Rosés : Après une vendange 2021 en très forte baisse en Camargue qui a pénalisé les ventes, la vendange 2022 a heureusement été en hausse de 20% et a permis de rattraper pour partie le chiffre d'affaires de la branche sur la fin d'année. Tous les efforts ont été faits pour revenir à des rendements normatifs grâce aux apports en eau et l'application de nouvelles méthodes culturales performantes.

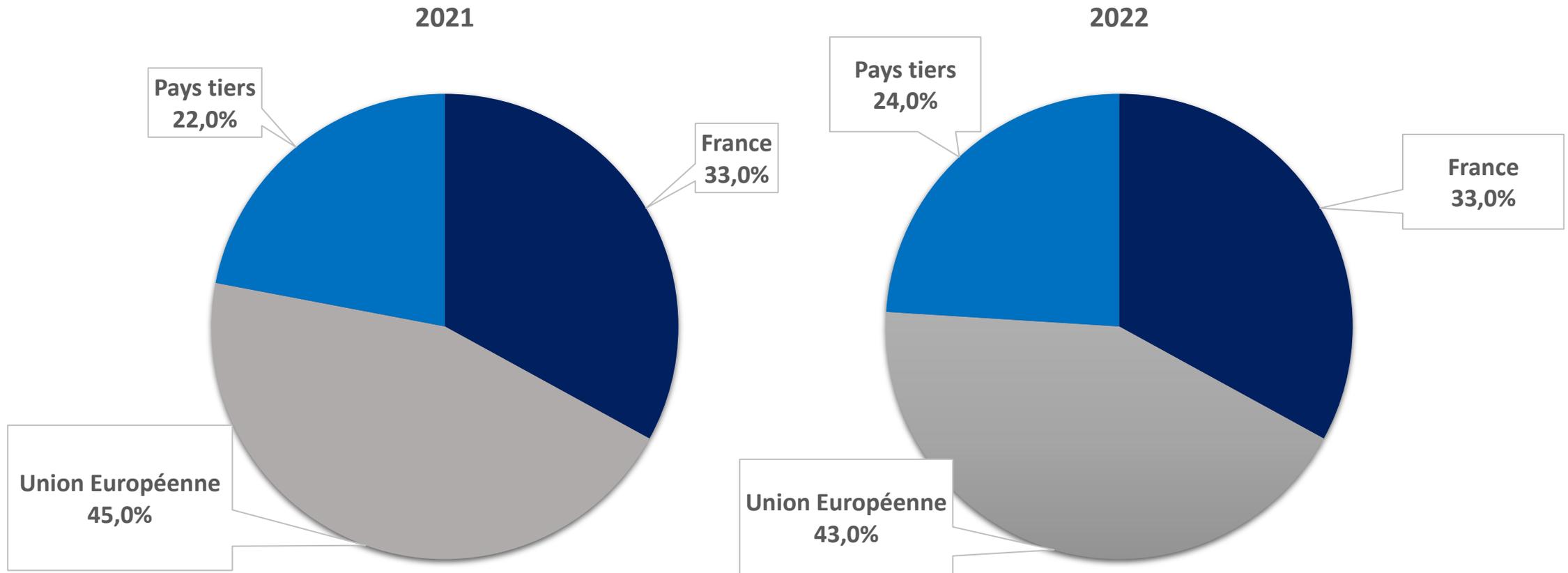
Portos et Vins du Douro : L'évolution des ventes au Portugal, avec une activité touristique retrouvée dans le pays, soutient la progression de l'activité globale de la branche.

Sparkling Wines : Le chiffre d'affaires reste modeste, mais la progression de la branche est rapide et confirme l'ambition de faire des sparkling wines un relais de croissance pour le futur, tant pour les « bulles » élaborées en Angleterre et en Californie sous la marque Louis Pommery, que pour celles élaborées en Camargue.

3. DONNÉES FINANCIÈRES 2022

Répartition géographique du chiffre d'affaires consolidé

Le poids de l'export reste stable à 67%.



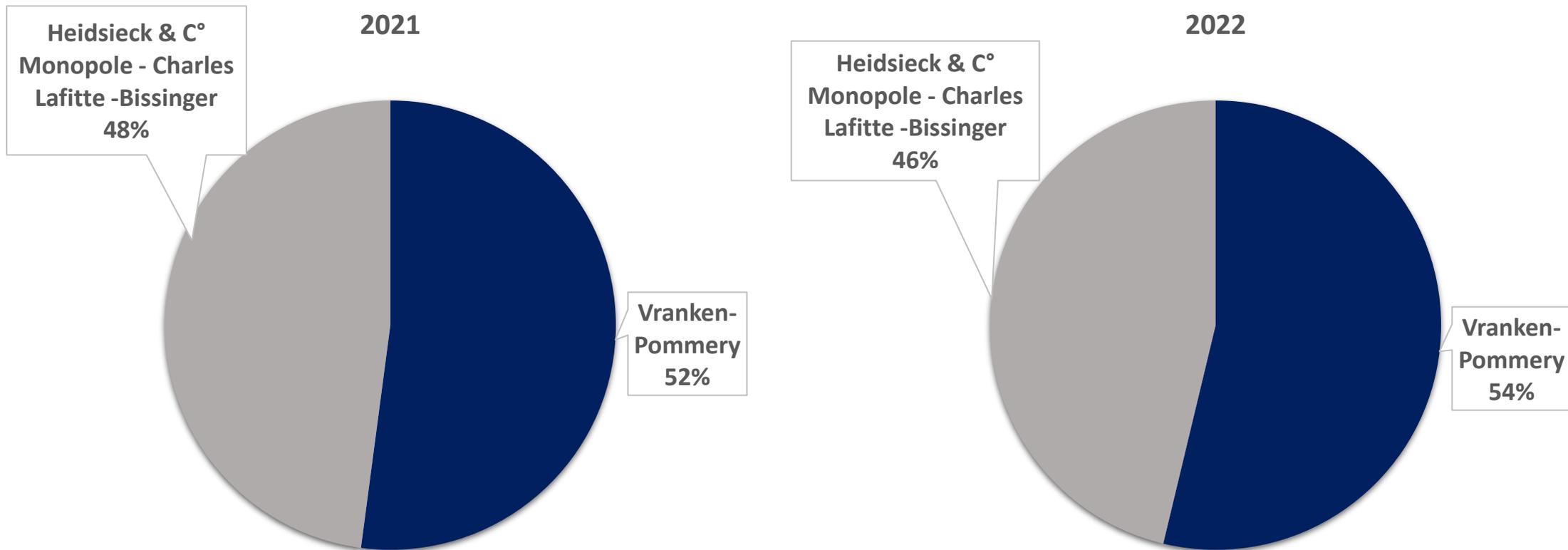


3. DONNÉES FINANCIÈRES 2022

Répartition en valeur par marques



Répartition en volume par marques : les marques Vranken et Pommery représentent 54% des ventes en 2022



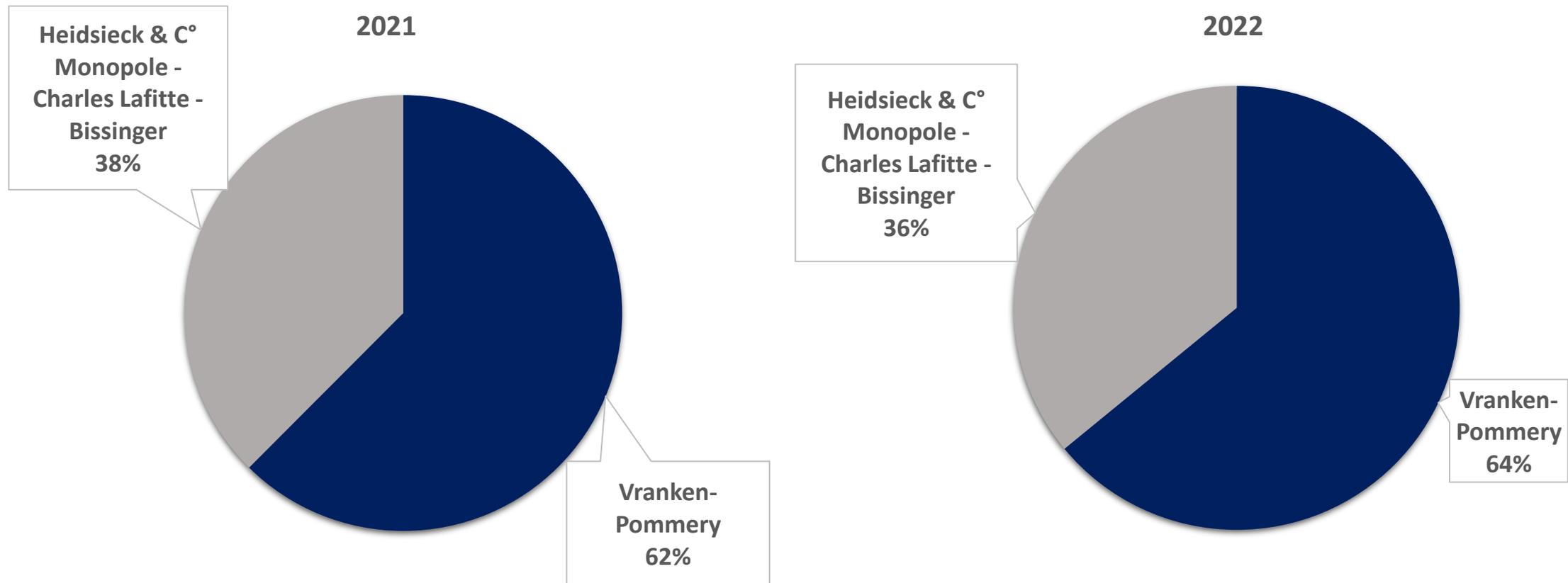


3. DONNÉES FINANCIÈRES 2022

Répartition en volumes par marques



Répartition du CA en valeur par marques : les marques les mieux valorisées Vranken et Pommery représentent 64% du CA 2022



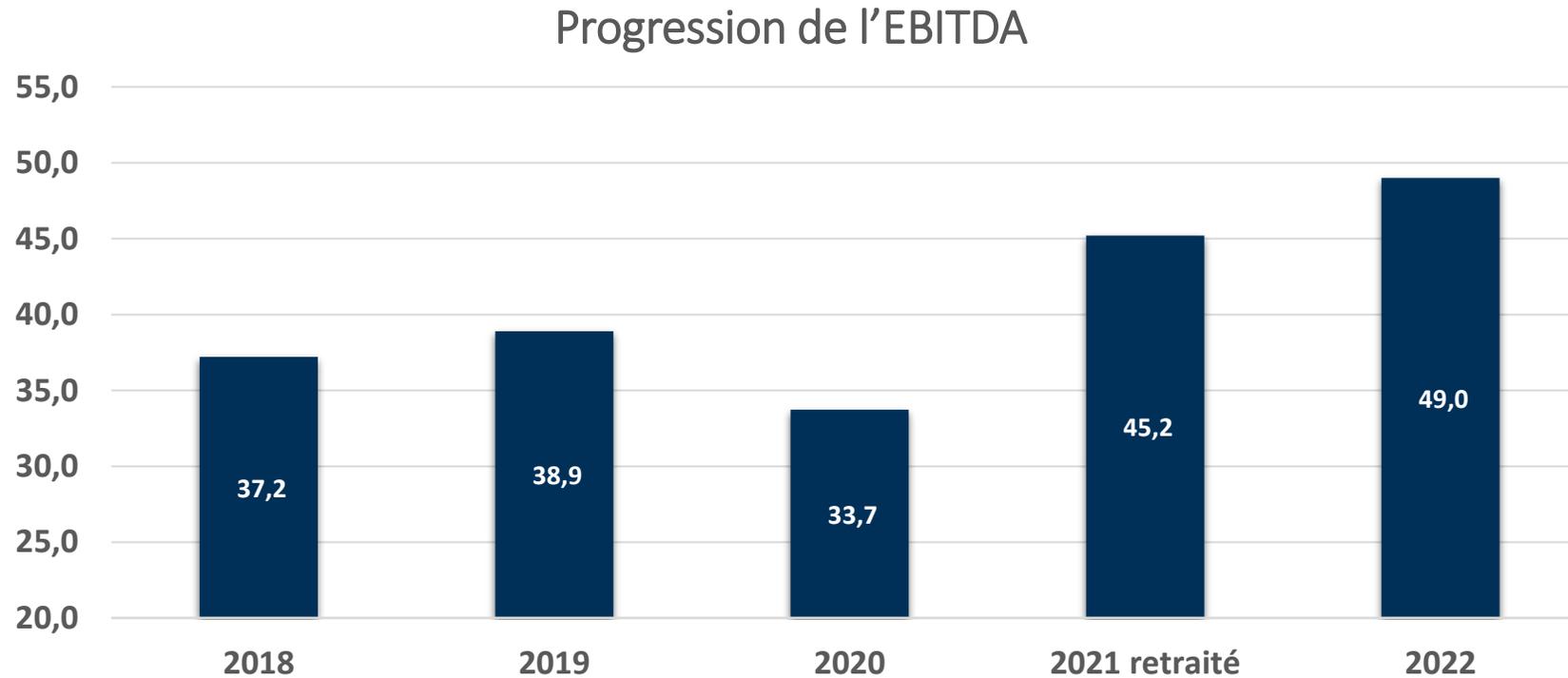


VRANKEN  POMMERY
MONOPOLE
La Vérité du Terroir

Résultats 2022



3. RÉSULTATS 2022 Evolution de l'EBITDA



Avec un **EBITDA** de **49 M€** en 2022, le Groupe confirme la solidité de son modèle de création de valeur durable

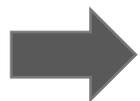


3. RÉSULTATS 2022

Résultat opérationnel



<i>données en M€</i>	2022	2021 (retraité)	Evolution	
			en M€	en %
Chiffre d'affaires	334,5	301,2	33,3	11,1%
Achats consommés	-246,8	-219,3	-27,5	
Charges de personnel	-38,5	-34,8	-3,7	
Autres produits d'exploitation	3,9	3,7	0,2	
Autres charges d'exploitation	-0,7	-0,7	0,0	
Impôts, taxes et versements assimilés	-3,5	-3,1	-0,4	
Reprises d'amortissements et provisions	0,7	0,9	-0,2	
Dotations aux amortissements et provisions	-15,0	-16,5	1,5	
Résultat Opérationnel Courant	34,6	31,4	3,2	10,2%
en % du CA	10,3%	10,8%		
Autres produits	2,1	5,9	-3,8	
Autres charges	-2,7	-9,6	6,9	
Résultat Opérationnel	34,0	27,7	6,3	22,7%
en % du CA	10,2%	9,6%		



Le ROC et le RO sont en forte progression



3. RÉSULTATS 2022

Résultat opérationnel



- ⇒ Le **Résultat Opérationnel Courant** progresse de 10,3% à **34,6 M€**, après 15 M€ d'amortissements.
- ⇒ Hors variation de périmètre intervenue en 2021 (transfert de personnel de VPV vers VPHV créée en 2021 et consolidée par mise en équivalence à 49% ayant entraîné une reprise sur provision liée aux engagements de retraite de 1,2 M€), **la progression aurait été de +14,6% = $34,6 / (31,4 - 1,2) - 1$** .
- ⇒ Le **Résultat Opérationnel** se monte à **34 M€** (+22,7%) soit une **marge opérationnelle de 10,2%**.



3. RÉSULTATS 2022

Résultat net



<i>données en M€</i>	2022	2021 (retraité)	Evolution	
			en M€	en %
Résultat Opérationnel	34,0	27,7	6,3	22,7%
en % du CA	10,2%	9,6%		
Produits financiers	0,6	0,3	0,3	
Charges financières	-18,9	-18,0	-0,9	
Résultat Financier	-18,3	-17,7	-0,6	3,4%
Résultat Avant Impôts	15,6	10,0	5,6	56,0%
Résultat Net	10,3	7,5	2,8	37,3%
part du groupe	10,2	7,5	2,7	36,0%

- ⇒ Le **Résultat Financier** reste **relativement stable** au regard de l'évolution des taux d'intérêt sur le dernier trimestre 2022
- ⇒ Le **Résultat Net** ressort à **10,3 M€** soit une augmentation de **37,3%**



VRANKEN  POMMERY
MONOPOLE
La Vérité du Terroir

Cash Flows



3. CASH FLOWS

Tableau de flux synthétique



	En M€
Résultat net 2022	10,3
Dotation amortissements et non cash	17,2
Reclassement des charges financières nettes	18,4
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	1,0
Cash Flow généré par l'activité	46,9
Investissements Nets	-10,4
Dividendes 2022 au titre de 2021	-7,1
Cash Flow résiduel avant financement	29,4
Incidence IAS 32/39	0,0
Charges financières nettes	-18,4
Variation de change	0,1
Variation de l'endettement financier	-22,1
Variation de trésorerie	-11,0

Le Groupe a remboursé 2 emprunts obligataires parvenus à échéance en 2022 pour un montant total de 75 M€, par la mise en place d'un USPP de 60 M€ en décembre 2021 (soit une réduction de 15 M€)



VRANKEN  POMMERY
MONOPOLE
La Vérité du Terroir

Bilan



3. DONNÉES FINANCIÈRES 2022

Bilan synthétique



données en M€

ACTIF	31/12/22	31/12/2021 Retraité	PASSIF	31/12/2022	31/12/2021 Retraité
Actifs non courants	547,2	510,2	Capitaux propres	414,1	380,4
Stocks et encours	645,8	640,1	dont intérêts minoritaires	5,2	4,3
Clients et autres actifs courants	105,9	75,4	Passifs non courants	637,1	375,1
Trésorerie	8,5	15,3	Passifs courants	256,2	485,5
TOTAL	1 307,4	1 241,0	TOTAL	1 307,4	1 241,0

- ⇒ Capitaux propres qui progressent de 33,7 M€ à 414,1 M€, soit 31,5% du total bilan
- ⇒ Endettement financier net qui se réduit de 7,4 M€ au 31/12/2022 pour s'établir à 646,1 M€, ramené à 626,7 M€ hors IFRS 16.



3. BILAN 2022

Variation des capitaux propres



	En M€	Capitaux propres totaux
Capitaux propres part du groupe au 31 décembre 2021 (retraités)	376,1	380,4
Dividendes 2022 au titre de 2021	-7,1	
Incidences des normes IAS 32/39, 16 et 19	29,3	
Ecart de conversion	-0,4	+33,7 M€
Divers	0,8	
Résultat 2022	10,2	
Capitaux propres part du Groupe au 31 décembre 2022	408,9	414,1

Les capitaux propres part du Groupe se montent à 408,9 M€ en progression de 32,1 M€ par rapport au 31/12/2021 (retraité)



3. BILAN 2022

Situation financière

Endettement en M€	2022	2021
Emprunts et dettes bancaires (non courants)	558,2	305,8
Emprunts et concours bancaires (courants)	98,8	364,0
Instruments Financiers IAS 32/39	0,0	0,0
Autres actifs financiers	-2,4	-1,1
Trésorerie positive	-8,5	-15,2
Endettement Financier Net	646,1	653,5
hors IFRS 16	626,7	635,2

La trajectoire de réduction de l'endettement financier net se confirme en 2022 avec un EFN (hors IFRS 16) de 626,7 M€

	2022	2021
Endettement financier net / Stocks	1,00	1,02
hors IFRS 16	0,97	0,99
Endettement financier net / Fonds propres	1,56	1,72
hors IFRS 16	1,51	1,67

L'EFN est intégralement couvert par les stocks

Le gearing s'améliore de manière significative



VRANKEN  POMMERY
MONOPOLE
La Vérité du Terroir

4. Perspectives 2023



4. PERSPECTIVES 2023



- Chiffre d'affaires 2023 en progression d'au moins 5% par rapport à 2022
- Amélioration des agrégats financiers (EBITDA et Résultat Net)
- Vignoble 100% bio en Provence et en Camargue à la vendange 2023
- Une vendange qui s'annonce au niveau de l'appellation en Provence
- Ouverture au public du Château La Gordonne
- Une vendange en Camargue qui s'annonce en progression et devrait se rapprocher des niveaux normatifs (75 hL/ha)
- Dynamisation des réseaux sociaux et de la présence numérique



VRANKEN  POMMERY
MONOPOLE
La Vérité du Terroir

5. Proposition de dividende



5. PROPOSITION DE DIVIDENDE



Vranken-Pommery Monopole propose le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2022 de 0,8 € par action.

Il correspond à un rendement brut de 4,52% sur la base du cours de bourse du 29 mars 2023.

Il sera versé le 13 juillet 2023.



QUESTIONS / REPONSES



VRANKEN  POMMERY
MONOPOLE
La Vérité du Terroir

6. Rapport de gestion



VRANKEN  POMMERY
MONOPOLE
La Vérité du Terroir

7. Rapport des commissaires aux comptes



VRANKEN  POMMERY
MONOPOLE
La Vérité du Terroir

8. Vote des résolutions



8. VOTE DES RESOLUTIONS



RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE



8. VOTE DES RESOLUTIONS

Première résolution



- *Approbation du bilan et des comptes sociaux de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE pour l'exercice social clos le 31 décembre 2022,*

⇒ Bénéfice net de 4,043,908 €.

- Quitus de son mandat au Conseil d'Administration



8. VOTE DES RESOLUTIONS

Deuxième résolution



- *Approbation du bilan et des comptes consolidés du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE pour l'exercice social clos le 31 décembre 2022*

⇒ Résultat net de l'ensemble consolidé de 10.272 K€.

⇒ Résultat net de l'ensemble consolidé (part du Groupe) de 10.160 K€.



8. VOTE DES RESOLUTIONS

Troisième résolution



- Affectation du bénéfice de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 :*

Bénéfice social	4.043.908,00 €
Report à nouveau antérieur	+ 77.396.929,48 €
Soit ensemble	= 81.440.837,48 €

de la manière suivante :

à la réserve spéciale œuvres d'art	48.451,96 €
au compte de report à nouveau	74.242.717,52 €
Distribution du solde :	7.149.668,00 €

Soit : 0,80 Euro par action.

Mise en paiement à compter du 10 juillet 2023.



8. VOTE DES RESOLUTIONS

Troisième résolution (suite)



Distribution lors des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende global	Dividende par action	Montant éligible à l'abattement de 40% (*) (Art. 158-3 du CGI)
Au titre de 2019	-	-	-
Au titre de 2020	-	-	-
Au titre de 2021	7.149.668,00 €	0,80 €	0,80 €

() Abattement de 40 % ouvert aux seuls dividendes distribués à des personnes physiques résidentes fiscales en France.*



8. VOTE DES RESOLUTIONS

Quatrième résolution



- *Approbation des conventions réglementées visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce*



8. VOTE DES RESOLUTIONS

Cinquième résolution



- *Approbation du montant des amortissements excédentaires et autres amortissements et des charges et dépenses non déductibles des résultats imposables de la Société*

Autres charges et dépenses dites « somptuaires »	306.604 €
Amortissements excédentaires non déductibles	15.938 €
Total de l'imposition qu'ils représentent environ	80.636 €



8. VOTE DES RESOLUTIONS

Sixième résolution



- *Programme de rachat d'actions*

→ Mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'Assemblée Générale du 2 Juin 2022

→ Autoriser le Conseil d'Administration à procéder à des achats en bourse d'actions de la Société pour des objectifs précis

Le Prix maximum d'achat par action ne pourra dépasser 37,5€, hors frais, compte tenu de l'évolution du cours

Le Conseil d'Administration pourra ajuster le prix d'achat susvisé en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action



8. VOTE DES RESOLUTIONS

Sixième résolution (suite)



Le nombre d'actions susceptibles d'être détenues ne pourra excéder 10 % du capital, soit 893.708 actions

En considération des 58.111 actions auto-détenues au 30 mars 2023, le nombre maximum d'actions que VRANKEN-POMMERY MONOPOLE serait susceptible d'acquérir est de 835.597 actions pour un maximum de 31.334.888 €

Les actions pourront être achetées par tout moyen,

Pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente délégation

→ Durée : 18 mois à compter de la présente Assemblée



8. VOTE DES RESOLUTIONS

Septième résolution



- *Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Pauline VRANKEN*

Durée : 3 ans

Échéance : réunion de l'Assemblée Générale qui statuera, en 2026, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025



8. VOTE DES RESOLUTIONS

Huitième résolution



- *Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry GASCO*

Durée : 3 ans

Échéance : réunion de l'Assemblée Générale qui statuera, en 2026, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025



8. VOTE DES RESOLUTIONS

Neuvième résolution



- *Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de Commerce pour l'exercice 2022*

Approbation du montant global des rémunérations et des avantages de toute nature versés ou attribués par la Société au Président Directeur Général, au Directeur Général Délégué et aux Membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.



8. VOTE DES RESOLUTIONS

Dixième résolution



- *Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Paul François VRANKEN, Président Directeur Général*

Rémunérations versées au cours ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Paul-François VRANKEN, Président Directeur Général, (telles que présentées dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).



8. VOTE DES RESOLUTIONS

Onzième résolution



- *Approbation de la politique de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2023*

Politique de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2023 (telle que présentée dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).



8. VOTE DES RESOLUTIONS

Douzième résolution



- *Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2023*

Politique de rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2023 (telle que présentée dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).



8. VOTE DES RESOLUTIONS

Treizième résolution



- *Pouvoirs à conférer*



8. VOTE DES RESOLUTIONS



RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE



8. VOTE DES RESOLUTIONS

Quatorzième résolution



- *Modification de la limite d'âge des Mandataires Sociaux au sein des articles 15, 17 et 20 des statuts*

Fixer à 99 ans au lieu de 80 actuellement, la limite d'âge des Administrateurs, du Président et des Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Délégués

et modifier en conséquence le point II de l'article 15, le point I de l'article 17 et le point II -1 de l'article 20 des statuts.



8. VOTE DES RESOLUTIONS

Quinzième résolution



- *Augmentation de capital social, dans la limite de 3% dudit capital, réservée aux salariés de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, délégation de compétence, de décision et de pouvoirs de réalisation donnée au Conseil d'Administration,*

Durée : 26 mois

Prix de souscription par action ne pouvant être :

- supérieur à la moyenne des cours cotés des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription,
- inférieur de plus de 20% à cette moyenne



8. VOTE DES RESOLUTIONS

Seizième résolution



- *Délégation de compétence, de décision et de pouvoirs de réalisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières de la Société pouvant donner accès immédiatement ou à terme, au capital social et ce, pour un maximum en nominal de 240.000.000 d'Euros*

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale

Le montant de 240.000.000 d'Euros couvre l'ensemble des délégations prévues aux 16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} résolutions



8. VOTE DES RESOLUTIONS

Dix-septième résolution



- *Délégation de compétence, de décision et de pouvoirs de réalisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières de la Société pouvant donner accès immédiatement ou à terme, au capital social et ce, pour un maximum en nominal de 240.000.000 d'Euros*

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale

Le montant de 240.000.000 d'Euros couvre l'ensemble des délégations prévues aux 16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} résolutions



8. VOTE DES RESOLUTIONS

Dix-huitième résolution



- *Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter, par une offre par placement privé, le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, sans droit préférentiel de souscription et ce, pour un montant maximum en nominal de 240.000.000 d'Euros.*

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale

Le montant de 240.000.000 d'Euros couvre l'ensemble des délégations prévues aux 16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} résolutions



8. VOTE DES RESOLUTIONS

Dix-neuvième résolution



- *Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et ce dans la limite de 15 % de ladite émission.*

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale



8. VOTE DES RESOLUTIONS

Vingtième résolution



- *Délégation de compétence, de décision et de pouvoirs de réalisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission, de fusion ou d'apport et ce, pour un maximum en nominal de 240.000.000 d'Euros*

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale



8. VOTE DES RESOLUTIONS

Vingt-et-unième résolution



- *Pouvoirs au Conseil d'Administration d'imputer sur les paiements afférents aux augmentations de capital susvisées les frais, droits et honoraires occasionnés par lesdites augmentations de capital et de prélever également sur ces sommes le complément de réserve légale,*



8. VOTE DES RESOLUTIONS

Vingt-deuxième résolution



- *Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions ordinaires existantes ou à émettre au profit de catégories de bénéficiaires choisis par le Conseil d'Administration parmi les membres du personnel salarié et/ou les mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées (sociétés-mères ou filiales):*

Fixation du pourcentage maximal du capital pouvant être attribué à 1% du capital au jour de l'attribution,

Détermination de la durée minimale de la période d'acquisition (1 an)

Détermination de la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires (2 ans)

Durée : 38 mois à compter de la présente Assemblée



8. VOTE DES RESOLUTIONS

Vingt-troisième résolution



- *Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société*

Durée : 18 mois à compter de la présente Assemblée



8. VOTE DES RESOLUTIONS

Vingt-quatrième résolution



- *Pouvoirs à conférer*